

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du centre de BRAINE-LE-COMTE

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet :

Opération de rénovation urbaine s'intégrant dans un périmètre de 100 ha qui poursuit trois objectifs principaux :

- réaménager le centre-ville ;
- créer du logement en centre-ville et des services adaptés ;
- développer les activités.

Les actions prioritaires concernent notamment :

- le réaménagement de la Grand-place ;
- l'aménagement de l'espace des Dominicains ;
- le réaménagement de la Nationale 6 ;
- la réhabilitation du site des Autobus brainois et des usines Unifast.

Demande : Rénovation urbaine

Localisation : Au centre de la commune de Braine-le-Comte, entre la gare et la N6

Demandeur : Commune de Braine-le-Comte

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Auteur de projet : JNC Agence wallonne du Paysage & Suède 36

Date de réception du dossier : 17 janvier 2011

6

AVIS

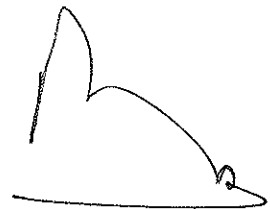
La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine relative au centre de BRAINE-LE-COMTE.

Elle souligne tout d'abord la qualité du processus participatif et les démarches innovantes mises en œuvre à cet égard (marche exploratoire, entretiens ciblés...). Celles-ci permettent une appréhension du ressenti des citoyens vis-à-vis de leur quartier. Le schéma directeur proposé traduit une réelle appropriation du territoire par ses habitants ; les actions qui y sont reprises sont nées de la concertation de l'ensemble des acteurs locaux opérant dans le périmètre. Dans cet objectif de réappropriation de l'espace, la CRAT encourage notamment la revalorisation du patrimoine bâti existant, témoin du passé de la région.

La CRAT souligne par ailleurs la vision globale et la cohérence du schéma directeur. Elle constate que les projets retenus correspondent pleinement aux besoins identifiés dans le quartier.

Elle estime également que le périmètre tel qu'il a été réévalué s'avère pertinent pour établir une réflexion d'ensemble sur le quartier. Si elle s'interroge sur l'intégration des terrains situés à l'est de la gare dans un objectif strict de rénovation urbaine, elle l'estime cohérente en vue de définir une stratégie territoriale globale pour le centre de Braine-le-Comte.

La Commission regrette toutefois que la Commune n'ait pas profité de la présente opération de rénovation urbaine afin d'approfondir la réflexion sur l'identité propre de la commune.



Philippe BARRAS,
Président